

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du jeudi 16 septembre 2021

15 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés. Dix procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance, trois n'ont pas pu être attribuées.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Madame Catherine ENGASSER
Monsieur Cédric PETITJEAN – procuration à madame Catherine ENGASSER

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Julien MUGNIER – procuration à monsieur Frédéric MUYARD
Madame Emmanuelle PUCÉAT – procuration à madame Laure LUCHEZ

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI – procuration à madame Sandrine GARCIA

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE – procuration à monsieur Olivier BOULIN

Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ
Monsieur Frédéric MUYARD
Monsieur Philippe CLAUS – Procuration à monsieur Norbert PERROT

Le nombre d'étudiants est stable, ce qui est une bonne chose pour l'INSPE de Bourgogne souligne madame Elsa LANG RIPERT.

Concernant les nouveaux enseignants, monsieur Renaud GARCIA BARDINA (professeur des universités, 6^{ème} section) a pris ses fonctions au département Diderot. Au département MEEF, madame Pauline VALLOT (maître de conférences, 70/19^{ème} section) et monsieur Julien MUGNIER (PRAG en mathématiques) ont été recrutés.

À propos des DOM, la charge d'enseignement et le budget seront reconduits à l'identique des dernières années. La directrice souligne cependant que lors de la phase de dialogue, la gouvernance de l'uB a été alertée sur le fait d'une possible évolution (à la hausse ou à la baisse) de la charge d'enseignement estimée en raison de l'année de transition liée à la mise en place de la réforme MEEF.

Pour les ressources humaines, aucune publication de concours n'a été accordée pour les postes BIATSS. Pour les enseignants, les cinq demandes faites pour le département MEEF ont été acceptées (deux maîtres de conférences en 70^{ème} section, un maître de conférences en mathématiques, un maître de conférences en psychologie et un PRAG en EPS).

Monsieur Jean-François GIRET s'interroge sur le remplacement de monsieur Loïc SZERDAHELYI. Madame Elsa LANG RIPERT précise que, la confirmation de son départ ayant été trop tardive pour intégrer la demande aux DOM 21, le poste pourra être publié lors de la prochaine campagne d'emploi.

Avant de revenir sur la mise en place de la réforme MEEF, la directrice de l'INSPE porte à la connaissance des membres du conseil de l'institut quelques passages du courrier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) en réponse au dossier d'accréditation :

3

« Le dossier (...) présente une offre de formation réfléchie, cohérente et conforme aux attendus de la réforme. Le projet s'inscrit dans un véritable continuum.

Le partenariat, notamment avec le rectorat, est opérant et on note l'augmentation de la part des praticiens dans la mention MEEF 1^{er} degré pour la prochaine rentrée.

La réflexion sur votre offre de formation devra se poursuivre afin de finaliser les maquettes et de développer une évaluation des étudiants par compétences avec une construction de situations intégratrices.

Il conviendra également de reprendre la dynamique lancée en inter-établissements avec l'INSPE de Besançon et la construction d'un projet inter-régional en vue d'une politique de site unifiée et fonctionnelle. Un point d'étape sur ce projet sera adressé aux trois directions à la rentrée 2022.

(...) nous vous adressons tous nos remerciements pour votre investissement ainsi que celui de vos équipes qui, malgré le contexte sanitaire difficile, a permis de construire une nouvelle offre de formation pour la rentrée 2021. »

Si le retour est particulièrement positif dans son ensemble, madame Elsa LANG RIPERT s'interroge sur les attentes et les évolutions attendues concernant la dynamique inter-établissements avec l'INSPE de Franche-Comté.

Si la mise en place de la réforme est effective depuis cette rentrée grâce à un travail conséquent des équipes jusqu'à fin juillet, la directrice de l'INSPE relève cependant être toujours dans l'attente des conventions des stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) pour les étudiants en M2 n'ayant pas réussi le concours. Elle souligne également l'absence pour le moment de la certification numérique qui est en phase de construction au niveau national.

Madame Elsa LANG RIPERT mesure l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative sur cette expérience de construction d'un master par compétences. Elle révèle avoir été contactée à plusieurs reprises (uB, réseau des INSPÉ, institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), RITM, presse, ...) pour présenter un bilan et les modalités de travail sur ce projet.

Pour terminer sa présentation de la rentrée 2021, la directrice de l'INSPE liste les travaux de réflexion pour cette année au sein de l'institut. Ils vont porter sur :

- la formation des futurs fonctionnaires stagiaires qui auront réussi le concours après un autre master que le master MEEF.
- une réponse à apporter à l'appel à projet de parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).
- la mise en place des écoles académiques de la formation continue, projet auquel l'INSPE est associé.
- l'accréditation de l'université de Bourgogne avec les dossiers d'autoévaluation à rendre en juin 2022.

Concernant les effectifs, la directrice du département MEEF évoque le problème récurrent depuis quelques années des préinscriptions qui n'aboutissent pas à des inscriptions administratives. En effet, les étudiants ayant la possibilité de se préinscrire dans plusieurs formations dans différents établissements, il existe une évaporation avérée d'étudiants lors de la phase d'inscription. Le fait d'avoir avancé la date des inscriptions n'a pas véritablement permis de régler cette difficulté. Mesdames Sandrine GARCIA et Véronique PARISOT confirment cet état de fait.

4

b. Modifications de fiches filières

Madame Géraldine FARGES présente la modification demandée pour la licence EFEC. Il s'agit d'introduire 4 heures annuelles obligatoires de tutorat scientifique par année de licence. Monsieur Norbert PERROT s'interroge sur l'évaluation de ce projet. Madame Géraldine FARGES indique qu'elle se chargera de cette évaluation. Madame Elsa LANG RIPERT propose que les résultats soient présentés et discutés en conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP).

Madame Sandrine GARCIA présente la demande portant sur la non compensation en master « expertise sociologique et économique (ESE) » au double motif suivant :

- certaines matières déterminantes pourraient devenir optionnelles pour les étudiants sous l'effet de la compensation,
- la difficulté de trouver des terrains de stage pour les étudiants ne maîtrisant pas les compétences nécessaires afin d'accomplir leurs missions (ex : stages concernant des enquêtes).

Madame Lucie CORBIN présente les modifications relatives aux masters MEEF 2nd degré professeur documentaliste et lettres modernes. Ces demandes, qui sont à l'initiative de l'UFR lettres et philosophie, portent sur des ajustements de maquettes en raison de la démutualisation de quelques cours.

Les demandes de modifications de fiches filières sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Proposition d'une mention en vue de l'organisation des modalités d'évaluation dans le cadre de la crise sanitaire

La directrice de l'INSPE explique que la mention ci-dessous, très largement adoptée par les différentes composantes de l'université de Bourgogne, doit permettre l'organisation des modalités d'évaluation si la situation sanitaire se dégradait à nouveau.

« Si la situation sanitaire nécessite l'organisation d'examens à distance partiellement ou en totalité, les modalités d'évaluations à distance précédemment adoptées seront appliquées. Le cas échéant, des modalités à distance seront prévues par les équipes de direction pédagogique pour les enseignements qui n'en disposeraient pas. »

La mention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Questions statutaires :

Dans un premier temps, le responsable administratif fait un point sur la composition du conseil de l'institut. Il indique que sur un conseil composé de 30 membres, il y a actuellement 21 membres en exercice depuis la retraite de monsieur Fabien TISSERAND (membre élu issu des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant dans les écoles, établissements ou services de ce ministre). Et au 1^{er} octobre prochain, la mutation de monsieur Loïc SZERDAHELYI (membre élu issu des maîtres de conférences ou assimilés) va conduire le conseil à 20 membres en attendant les prochaines élections. La directrice de l'INSPE souligne également de prochaines modifications dans les membres désignés par madame la rectrice qui seront présentées lors du prochain conseil de l'institut.

a. Modification des statuts et du règlement intérieur

5

Monsieur Gracian DIDIER explicite que les modifications des articles 21 et 25 des statuts de l'INSPE sont liées à la proposition de nomination de deux directrices pour le département innovation pédagogique et évaluation. Il informe les membres du conseil que la commission des statuts de l'université s'est prononcée favorablement.

Madame Elsa LANG RIPERT prend la parole pour motiver ce choix. Cette proposition de double direction tient au fait que chacune des deux collègues pressenties a la charge d'un des deux axes du centre d'innovation pédagogique et d'évaluation.

Avant de se prononcer sur cette révision des statuts de l'INSPE, le responsable administratif précise que cette modification doit être adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés représentant au moins la moitié des membres en exercice. C'est-à-dire, en raison de la composition actuelle du conseil de l'institut, avec 11 voix pour.

La modification des statuts de l'INSPE est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés (14 voix pour).

Madame Catherine ENGASSER exprime son étonnement que dans les missions de l'INSPE (article 2 des statuts) ne soient pas exprimées les valeurs de la république dont notamment la laïcité.

L'adhésion à cette intervention étant unanime, les démarches nécessaires seront effectuées pour présenter la modification lors d'un prochain conseil de l'institut.

Concernant le règlement intérieur, les modifications apportées aux articles 15 et 16 découlent directement de la révision des statuts.

Le dernier changement proposé consiste en l'actualisation du nom du représentant du service interacadémique de l'enseignement supérieur devenu délégation régionale (article 6).

Les modifications du règlement intérieur de l'INSPE sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Désignation de nouveaux directeurs adjoints

Pour la direction du département des sciences de l'éducation, la directrice de l'INSPE propose madame Géraldine FARGES afin de remplacer monsieur Jake MURDOCH.

Cette proposition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Pour la direction du département innovation pédagogique et évaluation, la directrice de l'INSPE propose mesdames Joëlle DEMOUGEOT LEBEL et Cathy PERRET afin de remplacer madame Claire CACHIA.

Cette proposition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Désignation d'un nouveau membre du COSP

Monsieur Gracian DIDIER rappelle que le conseil de l'institut nomme 6 membres au conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'INSPE. À l'heure actuelle, un siège reste non pourvu.

Sur proposition de monsieur Philippe CLAUS, la candidature de monsieur Bruno LOMBARD, président de la ligue de l'enseignement de Côte d'Or, est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

6

4 – Questions financières (tarifs)

Le responsable administratif de l'INSPE présente les deux points suivants :

- une recette de 122,70 € liée à une prestation sur le site Dumont
- le versement de la somme de 49 000 € de la part de l'université de Mons à l'IREDU relatif à la convention intitulée « quels effets des open-badges comme outils de valorisation des apprentissages informels »

L'ensemble des questions financières est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 – Approbation de conventions (PREAC, R-INSPE)

Il porte à la connaissance du conseil les deux conventions suivantes :

- l'avenant financier n°1 de la convention portant sur la participation aux frais de fonctionnement du réseau des instituts nationaux du professorat et de l'éducation (R-INSPE) chiffrant la cotisation de l'INSPE de Bourgogne à 3 000 € pour l'année civile 2021.
- La convention cadre – Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) – Danse contemporaine (Bourgogne-Franche-Comté). Le PREAC est une instance partenariale formalisée

par voie de convention. Les deux missions du PREAC sont la formation de formateurs et la production de ressources.

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de question diverse, la directrice de l'INSPE informe le conseil de l'institut du départ de monsieur Gracian DIDIER qui va prendre la responsabilité de la délégation régionale de l'enseignement supérieur. Elle le remercie chaleureusement pour tout le travail accompli pendant ces cinq années à l'INSPE. Elle indique que sa remplaçante, madame Chantal CLERC, prendra ses fonctions le 1^{er} octobre. Madame Elsa LANG RIPERT porte également à la connaissance des membres du conseil le recrutement d'un nouveau responsable du service financier, monsieur Émeric DAIAN, pour remplacer madame Julie BOSSU.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 11h00.

Le Président du conseil de l'institut



Norbert PERROT